

CONVOCATION AU DELESTAGE DE FEVRIER 2016

AVIS FAISANT OFFICE DE CONVOCATION

Le délestage n'est pas obligatoire (sauf pour les boursiers qui doivent impérativement s'y présenter)
Ne peuvent se présenter aux examens
que les étudiants ayant effectué leur inscription pédagogique
au Centre audiovisuel

*Il n'y a pas d'inscription particulière pour se présenter aux examens
Il n'y aura pas de convocation envoyée à l'étudiant
Aucune session de remplacement n'est possible pour les étudiants en double cursus*

**Les épreuves se déroulent au Centre René Cassin
Métro : Glacière ou Gobelins**

Vous devez vous présenter une demi-heure avant le début des épreuves écrites

- Présentez vous avec votre carte d'étudiant(e) universitaire.
- Tout étudiant rentré dans l'amphi et dont le nom a été identifié ne pourra ressortir dans l'immédiat.
- Dès l'épreuve commencée, les sorties sont autorisées après 30mn pour les épreuves d'1 heure et après 1heure pour les épreuves de 3h.
- Les étudiants n'utiliseront que le papier fourni lors de l'épreuve.
- Les étudiants sont priés d'éteindre leur portable et de le mettre dans leur cartable laissé dans l'allée de l'amphi.

Les étudiants doivent indiquer lisiblement sur la copie, dans la partie réservée à cet effet, leur nom, prénom et indiquer leur université de rattachement administrative.

A la fin de chaque épreuve, l'étudiant doit rendre sa copie après avoir collé le coin relatif à son nom (pour rendre la copie anonyme) et il doit signer la liste d'émargement.

Ce délestage concerne les enseignements du semestre 3 à l'exception des matières orales (Finances publiques et Droit civil les biens que vous présenterez lors de la session de mai/juin 2016). Les étudiants qui se sentent prêts peuvent se présenter. Mais il n'y a aucune obligation. Ce délestage se fait par matière. Quelle que soit la note obtenue, l'étudiant ne peut plus présenter cette matière à la session d'examen de juin, mais uniquement à celle de septembre (pour les matières inférieures à la moyenne d'une unité non validée dans le semestre)..

Unité fondamentale 1

Droit civil

- Samedi 13 Février 2016 – 9h 30 à 12h 30 (Amphi 1 étudiants de A à K)
- Samedi 13 Février 2016 – 9h 30 à 12h 30 (Amphi 2 étudiants de L à Z)

Droit administratif

- Samedi 13 Février 2016 – 14h 30 à 17h 30 (Amphi 1 étudiants de A à K)
- Samedi 13 Février 2016 – 14h 30 à 17h 30 (Amphi 2 étudiants de L à Z)

Unité d'enseignements 2

Droit pénal général

- Vendredi 12 février 2016 – 17h 30 à 18h 30 (Amphi 1 étudiants de A à K)
- Vendredi 12 février 2016 – 17h 30 à 18h 30 (Amphi 2 étudiants de L à Z)

Histoire des idées politiques

- Vendredi 12 février 2016 – 19h 30 à 20h 30 (Amphi 1 étudiants de A à K)
- Vendredi 12 février 2016 – 19h 30 à 20h 30 (Amphi 2 étudiants de L à Z)

Documents autorisés en Licence 2

Droit civil : code civil Dalloz ou Litec non annoté. Ne sont pas autorisés le code Dalloz Expert ou le Mégacode Dalloz

Droit pénal : code pénal non annoté

Autres matières : aucun code

Pour les étudiants inscrits par équivalence, ayant Introduction au droit et le Droit constitutionnel à valider, Voici les dates du déstagement de ces deux disciplines de Licence 1

Droit constitutionnel : Samedi 6 février 2016 de 9h 30 à 12h 30 (Amphi 1 de A à K et Amphi 2 de L à Z)

Introduction au droit : Samedi 6 février 2016 de 14h 00 à 17h 00 (Amphi 1 de A à K et Amphi 2 de L à Z)

Aucun document autorisé

Les étudiants AJAC 1 doivent se reporter au guide pratique et au planning de travail de Licence 1 distribué lors de l'inscription pédagogique pour connaître les dates d'examen des matières de Licence 1 qu'ils ont à présenter ou voir convocation sur le site dans « les actualités de la L1 ».

ATTENTION: Des dispositions particulières sont prises en ce qui concerne les étudiants handicapés autorisés par la médecine préventive de leur Université à bénéficier d'un tiers-temps. Se faire connaître au secrétariat **avant le 12 janvier 2016 par mail à l'adresse suivante : cavdeug2@univ-paris1.fr**

RESULTATS LE : JEUDI 31 MARS A 11H.

CONSULTATION DES COPIES :

Les étudiants qui le souhaitent pourront consulter leur (s) copie (s) lors des permanences des enseignants à partir du lundi 4 avril 2016. Aucune consultation ne se fera pour les copies d'Histoire des idées politiques.

Le 7/01/2016
Le gestionnaire de scolarité de Licence 2
